

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2015**

Délibération
n° 2015.07. 99.B

Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - Travaux de
construction - Lot n° 9
"métallerie -
serrurerie intérieure" :
avenant n° 4

LE 9 JUILLET DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 FLÉAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2015**

Secrétaire de séance : Isabelle FOSTAN

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANÉAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2015

**DELIBERATION
N° 2015.07. 99.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°
9 "METALLERIE - SERRURERIE INTERIEURE" : AVENANT N° 4**

Par délibération n°78 B du 23 juin 2011, modifiée par délibération n°113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 13 mars 2014 a attribué le lot n°9 « métallerie – serrurerie intérieure » à la société Jérôme MARCHET sise 15 rue de la Garenne Guidée – 79110 CHEF BOUTONNE pour un montant de 376 312,50 € HT (marché de base avec option n° 3).

Par délibération n°98 B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 en plus-value d'un montant de 7 403,50 € HT qui a porté le montant du marché à 383 716,00 € HT.

Par délibération n°10 B du 22 janvier 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 en plus-value d'un montant de 5 194,96 € HT qui a porté le montant du marché à 388 910,96 € HT.

Par délibération n°59 B du 21 mai 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 en moins-value d'un montant de 6 403,23 € HT qui a ramené le montant du marché à 382 507,73 € HT.

Différents ajustements du marché (en plus-value et en moins-value) dont les motifs sont énumérés ci-dessous ont été transmis à la maîtrise d'ouvrage :

- N° 1 – prestations non prévues au marché mais nécessaires à la réalisation de l'ouvrage (oubli) de la maîtrise d'œuvre,
- N° 2 – prestations adaptées liées à des problématiques du chantier
- N° 3 – demandes du SDIS ou du bureau de contrôle technique,

Ajustements en plus-value :

Motif 1

- | | |
|--|----------------|
| - Grille de ventilation pour prise d'air neuf dans la cour anglaise | 2 515,00 € HT |
| - Potelets pour intégration des boîtiers brise-glace des sorties de secours du SAS Sud | 800,00 € HT |
| - Habillage du nez de dalle au R+1 des entrées des Mondes Créer et Comprendre par cassettes métalliques | 2 260,00 € HT |
| - peinture de finition de la sous face métallique de la toiture d'un Monde à l'Autre entre les files Y2 et Y13 | 70 003,20 € HT |
| - potelet pour intégration d'un boîtier brise-glace des sorties de secours du SAS Nord | 400,00 € HT |
| - plancher technique en caillebotis métallique permettant de réaliser la maintenance du local climatisation | 900,00 € HT |
| - peinture de finition de la structure métallique de l'escalier suspendu | 14 143,50 € HT |

- ligne de vie verticale et accessoires d'accroche pour l'échelle amovible pour permettre de réaliser la maintenance de l'éclairage de l'escalier suspendu	13 484,00 € HT
- poutres métalliques permettant l'arrêt de coulage du revêtement de finition du parvis et la fixation des garde-corps en limite de parvis	750,00 € HT

Motif 2

- Réhaussement d'un garde-corps vitré dans l'amphithéâtre	1 290,00 € HT
- Adaptation de la dimension de la grille extérieure de ventilation du local climatisation lors de la synthèse	1 810,00 € HT
- Adaptation de la grille de ventilation pour le rejet d'air vicié en sortie du carneau maçonné lors de la synthèse	1 270,00 € HT
- peinture des sous-faces des marches des escaliers du hall	1 012,00 € HT
- mise en place de main courante à hauteur intermédiaire sur le garde-corps de l'escalier d'accès à Imaginer	3 360,00 € HT

Motif 3

- escalier de secours pour l'accès au local PAC	1 475,00 € HT
Montant total en plus-value	115 472,70 € HT

Ajustements en moins-value :

Motif 1

- suppression d'une lisse de sécurité le long de la rue Leclerc Chauvin	- 12 512,50 € HT
- suppression de grilles de ventilation en métal déployé	- 2 304,00 € HT
- suppression de grilles acoustiques	- 705,60 € HT
- suppression échelle à crinoline au R+2	- 1 392,00 € HT
- suppression de protection des chutes et descentes d'EP	- 652,80 € HT
- suppression de feuillures métalliques en limite des prestations réalisées au lot 1	- 892,80 € HT
Montant total	- 18 459,70 € HT

Le montant de l'avenant n°4 en plus-value est de 97 013,00 € HT.

Le montant du marché passe de 382 507,73 € HT à 479 520,73 € HT suite au dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 27,43 % par rapport à son montant initial de 376 312,50 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 8 juillet 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°3 au lot n°9 « métallerie – serrurerie intérieure » dont le titulaire est la société Jérôme MARCHET sise 15 rue de la Garenne Guidée – 79110 CHEF BOUTONNE pour des travaux d'un montant en plus-value de 97 013,00 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 juillet 2015	<u>Affiché le :</u> 21 juillet 2015